

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 28 juin 2023**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 13
Membres ayant donné procuration : 2
Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt-trois le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-deux juin 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme VACCA Agnès, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

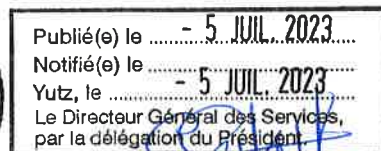
Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

Mme BUHAJEZUK Christelle a donné procuration à M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. FADI Hassan a donné procuration à M. PAQUET Michel



Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THIONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA Hervé et Mme FRIEDMANN Laurene

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Jean-Paul

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

Objet : Régularisation des participations 2022 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Les statuts du SYDELON prévoient le versement d'une participation financière liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés par les EPCI membres du syndicat.

Par délibération n° 2022-07, le montant de la participation 2022 a été déterminé pour chaque structure membre. Elle a été calculée sur la base des contrats en cours.

Une convention a également été signée entre le SYDELON et chaque membre pour fixer les modalités financières de versement de la participation des structures membres et prévoit qu'elle pourra faire l'objet d'une régularisation en fin d'exercice N+1, au vu des prestations facturées.

Les modalités de calcul de cette régularisation portent donc sur l'ensemble des émissions budgétaires 2022 (appel à participations et factures).

Membres	Prévisions : Appel à participation 2022 (TTC)	Réalisés : Factures 2022 (TTC)	Montant de la régularisation à verser par le SYDELON : Participation - Factures (TTC)
CAPFT	6 933 021,00 €	6 711 467,13 €	221 553,87 €
CAVF	5 974 752,00 €	5 682 511,55 €	292 240,45 €
CCCE	2 058 033,00 €	2 003 723,34 €	54 309,66 €
CCB3F	967 998,00 €	847 414,53 €	120 583,47 €
TOTAL	15 933 804,00 €	15 245 116,55 €	688 687,45 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RÉGULARISE la participation 2022 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 5 JUL. 2023



Le Président,

Michel PAQUET